



Avis Important aux compétiteurs

- Les pratiques de sports en salle étant classées en zone jaune par le Comité de sécurité, les distanciations sont de rigueur et le public est réduit à une personne par tireur. Une personne par 10 m² admise dans la salle.
 - Il faut, aussi, ajouter le comité organisateur et les bénévoles indispensables au bon déroulement d'une compétition.
 - La vente de nourritures et de boissons doivent respecter les règles applicables par l'Horeca.
 - Interdiction pour les pelotons de se croiser en salle et aux parkings.
 - Le staff devrait rester plus de 10 heures avec un masque sur le nez.
 - Les installations du Club de La Flèche Brisée de Godinne ne permettent pas d'assurer totalement les mesures de sécurité sanitaires imposées par le gouvernement. Ce qui précède n'est qu'un petit résumé de ce qui est contenu dans le protocole de reprise des compétition indoor.
- Toutes ces contraintes nous obligent donc à renoncer, la mort dans l'âme, et ;

Annuler notre traditionnel 2 x 18 M. les 3 & 4 Octobre 2020.

Pour la FBG

Yves Rosière
Président

Olivier Ansiaux
Trésorier

Vincent Fromont
Patrimoine

Bougelet Yvan
Secrétaire